



Le forfait déductible des accueillantes autonomes passe à 15 euros, promesse tenue !

La Députée fédérale Florence Reuter est porteuse d'une bonne nouvelle pour les accueillantes indépendantes : le montant du forfait pour les frais professionnels des accueillantes autonomes est désormais porté à 15 euros par enfant et par jour de garde et ce, à partir de l'exercice d'imposition 2009 et donc pour les revenus de 2008. Promesse tenue !

Ce résultat est l'aboutissement du travail mené par Florence Reuter au Parlement fédéral, où elle avait déposé une proposition de loi en ce sens. En commission des finances, en juillet 2008, le Ministre Didier Reynders s'était en effet engagé à relancer les négociations avec le secteur de l'accueil non subventionné afin d'augmenter le forfait déductible dont bénéficient les gardiennes d'enfants indépendantes. Il était de 13,50 € par jour et par enfant et passe à 15 €.

Soucieuse des difficultés rencontrées par les milieux d'accueil non subventionnés, Florence Reuter est consciente qu'il s'agit là d'un premier pas dans la bonne direction. *« Les accueillantes indépendantes attendaient avec impatience l'augmentation de ce forfait. La nouvelle tombe à pique puisque les déclarations fiscales pour les revenus 2008 doivent être rentrées d'ici le 30 juin. Je suis heureuse de cet aboutissement même si, comme me l'a dit le Ministre en commission, il faut pouvoir augmenter encore davantage le forfait. J'espère que les négociations entre l'administration et les représentants des milieux d'accueil concernés se poursuivront dans le bon sens. »*

En annexe : la question posée par Florence Reuter en commission des Finances, ainsi que la réponse du Ministre.